

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 30 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le trente janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

Mme JOUBLIN Sylvie, M. ANIÉRE Jean-Marc, adjoints, M. LYTTON Stephen, Mme ROBERT Evelyne, Mme ENGELMANN Nadine, Mme PETIT Carole, M. CHEVRIER Hervé, M. DONABEDIAN Edouard, M. BURÉ Jean-Luc.

Etait excusée : Mme ARCHIERI Martine qui donne pouvoir à M. LYTTON Stephen

Secrétaire de séance : M. DONABEDIAN Edouard

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	10+1 pouvoir

Date de convocation
22 janvier 2015

Date d'affichage
26 janvier 2015

**AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DU BATIMENT BOULANGERIE
DE_2015_001**

M. le Maire informe les membres du Conseil que le bail commercial du bâtiment de la boulangerie a été établi aux noms personnels de M. et Mme MORLEC. S'agissant d'un bail commercial, il aurait dû être établi au nom de "Le Pétrin d'Arcy SARL". Il est donc nécessaire de signer un avenant afin de procéder au changement de dénomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise, M. le Maire à signer l'avenant n°1 au bail commercial du bâtiment de la boulangerie.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT L'EXTENSION DE GENIE
CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS DEMANDEE PAR M.CLAUDE
DE_2015_002**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de chiffrage a été faite concernant la délibération sur les travaux d'extension en souterrain du réseau téléphonique rue du Fossé au Veau pour alimenter la parcelle AC 1190.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage des travaux électriques a été transférée à la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne qui réalise conjointement avec ces travaux ceux de génie civil de télécommunications.

Vu le projet de génie civil de télécommunications rue du Fossé au Veau, dont le coût prévisionnel hors taxes s'élève à 2300,00 euros,

Vu la délibération n°16/2014 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) en date du 11 mars 2014 portant règlement financier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la délibération 2/NOVEMBRE 2014,
ACCEPTTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-après,

	MONTANT ESTIMATIF HT	ESTIMATION PCT 30% (part SDEY)	ESTIMATION PART COMMUNE 70%
Réseau CGTEL (TVA récupérée par la SDEY)	2300 €	690 €	1610 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux à hauteur de 70% du montant hors taxes, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux de présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

CHARGE le Maire de signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2015.

**TRAVAUX DE CREATION DE WC AU CAFE
DE_2015_003**

Afin de mettre aux normes le futur café d'ARCY SUR CURE, il est nécessaire de créer des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Après consultation auprès de plusieurs entreprises et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis de l'EURL ROYER pour un montant de 5417 € HT.

**CONVENTION AVEC L'OFFICE DES SPORTS D'AVALLON
DE_2015_004**

L'Ecole d'Initiation Sportive organisée par l'ODSAA reprend ses cours le lundi de 17h à 18h du 8 septembre 2014 au 3 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les séances entre le 8 septembre 2014 au 3 juillet 2015 au prix de 37 € de l'heure ainsi que l'adhésion annuelle de 25 € et autorise le Maire à signer la convention avec l'ODSAA et à procéder au mandatement des sommes appelées.

**AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PREALABLES AU VOTE DU
BUDGET 2015 DE LA COMMUNE
DE_2015_005**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à utiliser 1/4 du montant des dépenses d'investissement 2014 du budget de la commune avant le vote du budget primitif 2015 pour les dépenses suivantes :

- mobilier NAP : 1 836.17 € TTC
- Panneaux de signalisation : 344.77 € TTC
- Travaux sanitaires du café : 6 500.40 € TTC

**VENTE DU LOCAL COMMUNAL RUE DE L'EGLISE
DE_2015_006**

Afin de pouvoir fixer un prix minimum de vente du local communal situé rue de l'église, cadastré AC 63, le Conseil Municipal souhaite obtenir une estimation des 2 agences immobilières de Vermenton (Immo Geyer et Habitat Morvan) et du notaire Maître ODIN.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e CLASSE
DE_2015_007**

Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2e classe à temps complet, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif principal 2e classe à temps complet et charge M. le Maire de procéder à la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion.

**SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1e CLASSE
DE_2015_008**

Le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1e classe à temps complet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'adjoint administratif 1e classe à temps complet.

**PRESENTATION DE L'ETUDE ACOUSTIQUE DE LA SALLE DES FETES ET
SOLUTIONS ENVISAGEES
DE_2015_009**

L'étude a eu lieu en décembre, et montre « qu'en l'état actuel, l'activité de diffusion de musique amplifiée à l'intérieur de la salle des fêtes n'est pas conforme à la réglementation en vigueur vis-à-vis de l'habitation de M. et Mme LUCAS. La mise en conformité doit être réalisée par l'installation d'un limiteur de pression acoustique. Un système équipé d'un contacteur devra être installé sur la porte située sur la façade ouest du bâtiment. Ce système devra permettre, en cas d'ouverture de la porte, de couper la musique à l'intérieur de la salle des fêtes. Un ferme porte devra être installé sur la porte d'entrée principale afin que celle-ci ne reste pas ouverte durant la diffusion de la musique. »

Le Conseil Municipal prend acte de cette conclusion et décide d'étudier en commission les possibilités de travaux pour que la salle des fêtes soit conforme à la réglementation.

**PROLONGATION DE LIGNE DE TRESORERIE
DE_2015_010**

Une ligne de trésorerie de 340 000€ ouverte, auprès du Crédit Agricole en 2013, pour la construction du commerce devrait être remboursée en prochainement, or certaines subventions n'étant pas encore perçues, le Conseil Municipal décide d'étudier avec le Crédit Agricole une possibilité de prolonger cette ligne de trésorerie jusqu'au versement des subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Affaire Jeannerot : M. Jeannerot ne répondant pas aux messages du géomètre pour fixer un rendez-vous pour effectuer le bornage des chemins communaux, la commune a fait appel à son avocat pour lui demander de bien vouloir appliquer le jugement. En cas de refus, la commune fera appel à la justice.

NAP : une réunion sur la préparation de la rentrée scolaire 2015/2016 a eu lieu le mercredi 28 janvier afin de repreciser le fonctionnement des NAP. Actuellement 52 % des collectivités icaunaises ont mis en place un projet éducatif (contre 32 % sur toute la France).

Rue de la Croix Benoit : Suite aux travaux d'assainissement, cette rue a été très abimée. L'entreprise chargée des travaux doit revenir pour procéder au revêtement bi-couche lorsque les conditions climatiques le permettront. Le Conseil Municipal souhaite que dans un 1e temps les trous soient rebouchés et la circulation limitée.

Commission Animations cultures et Loisirs : une réunion sera prévue prochainement afin de revoir le dossier de demande de subvention pour les associations d'ARCY.

TER : une réunion a eu lieu ce même jour, des concertations ont toujours lieu entre la Communauté de Communes et le Conseil Régional.

Rue du Fossé au Veau : un panneau STOP a remplacé le cédez le passage au croisement de cette rue et de la rue Tardy.

Parking de la salle des fêtes : une étude a été lancée afin de voir les possibilités de stationnement dans le quartier. Le dossier sera vu prochainement en commission.

Fermeture périodique de la boulangerie : pendant les prochaines vacances scolaires un dépôt de pain sera ouvert par M. BERTHOU au café.

Plan Communal de Sauvegarde : Outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Ce document est actuellement en cours de mise à jour.

Marché de Noël : Suite à la demande de la Fromagerie du Lac, M. Le Maire donne lecture d'un courrier adressé au Comité des Fêtes concernant le marché de Noël.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

